

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
RELATIF
À LA CIRCULATION
DES VÉHICULES**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LEMBACH

VU le Code général des Collectivités territoriales art. L 2213-1,
VU le Code de la route art. R 415-3 et suivants,
VU le Code pénal art. R 610-5,

CONSIDERANT que les travaux de construction du périscolaire ayant lieu rue des Ecoles nécessitant une réglementation particulière de la circulation routière dans cette rue à partir du panneau « STOP » au croisement de la rue de Wissembourg et de la rue des écoles jusqu'au N°10 de la rue des écoles à la hauteur du pont,

ARRETE

ARTICLE 1

La réglementation particulière de la circulation routière dans la rue des Ecoles s'applique durant toute la durée des travaux, selon les plages horaires indiquées à l'article 2.

ARTICLE 2

La rue des Ecoles sera interdite à la circulation à tous véhicules les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire aux plages horaires suivantes :

- De 7h45 à 8h15,
- De 11h15 à 11h45,
- De 13h15 à 13h45,
- De 15h45 à 16h15.

ARTICLE 3

La rue des Ecoles sera ouverte à la circulation en dehors des plages horaires réglementées, le mercredi, le samedi et le dimanche et pendant les vacances scolaires.

ARTICLE 4

L'accès à la rue des Ecoles est interdit aux véhicules sauf véhicules autorisés, notamment les bus scolaires.

ARTICLE 5

La signalisation de la circulation réglementée de la rue des Ecoles sera mise en place aux lieux appropriés par la Mairie de LEMBACH (67510).

ARTICLE 6

La Commune de Lembach et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est adressée à :

M. le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg,
M. le Directeur départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
M. le Président de la communauté de commune de Sauer-Pechelbronn,
Mme l'Adjudant-Chef Commandant la Brigade de Gendarmerie de Woerth,
Mme la directrice de l'école primaire Henri MERTZ de LEMBACH (67510),
Mme LEHE, service transport scolaires de la région,
Le cabinet d'architecture WEULERSSE Thomas à SOULTZBACH-LES-BAINS (68230).

Publié et affiché en Mairie.

Le 7 Janvier 2021

Le Maire,
Christian TRAUTMANN

